



Exemple de bonne pratique

Un partenariat d'acteurs publics fait avancer les achats responsables de matériel informatique

Afin de garantir des achats responsables et durables, le Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR) mise sur la force de l'union des acteurs publics, des labels reconnus et le contrôle par un organisme indépendant. Fondé en 2000 et comptant aujourd'hui 57 membres, le PAIR est devenu un acteur public important.

Contexte et objectif

L'idée d'un partenariat fut lancée dans les années 1990 par les cantons de Vaud et de Genève, plus particulièrement par les responsables des centrales d'achat. Son objectif : augmenter le volume d'achat pour baisser les coûts individuels. C'est finalement en 2000 que le Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR) a été fondé comme association sans but lucratif, constituée d'entités issues de tous les cantons romands. Ses membres sont actuellement au nombre de 57 et comprennent :

- des administrations publiques
- des villes ou associations de communes
- des établissements de droit public
- des entités publiques opérant au moyen d'un droit exclusif ou particulier dans les domaines de l'approvisionnement en eau, en énergie et dans celui des transports et des télécommunications
- des établissements privés des cantons romands, subventionnés à plus de 50 % par des fonds publics.

Avec ses 57 membres, le PAIR est un acteur de poids. Le dernier appel d'offres lancé en 2021 avait un volume d'environ 30 millions de francs. 45 membres y ont participé, au total 19700 ordinateurs de bureau, 24200 ordinateurs ultra-portables, 26800 écrans et 2200 imprimantes ont été achetés.

Le PAIR définit et réunit les besoins communs de ses membres afin de leur permettre d'acquérir, aux meilleures conditions possibles, des produits et prestations liés aux technologies de l'information et de la communication. À ces fins, le PAIR lance un appel d'offres tous les 2 à 4 ans constitué de lots de matériels, dont des PC, des PC portables, des écrans et des imprimantes. Comme les ordinateurs ont souvent les mêmes cycles de vie, les besoins de rachat des membres du PAIR coïncident en général. Les participants à l'appel d'offres s'engagent par écrit pour l'achat d'un nombre estimé d'appareils. Ils peuvent bénéficier du prix négocié par le PAIR mais achètent eux-mêmes directement chez les fournisseurs retenus ; le PAIR ne fonctionne donc pas comme une centrale d'achat, mais est l'interlocuteur pour les fournisseurs. Il prépare l'appel d'offres avec son cahier des charges qui est publié sur le site SIMAP, le système d'information sur les marchés publics en Suisse. Avec un objectif clair depuis 2008 déjà, longtemps avant que la loi ne l'exige : attacher une grande importance aux aspects de durabilité dans l'adjudication d'un lot. Ceci dans la conviction que les acheteurs publics doivent montrer l'exemple.

Aspects de durabilité

- L'exigence de labels reconnus et contrôlés : « EPEAT Gold » est le label demandé pour les ordinateurs et les écrans, pour les imprimantes c'est « l'Ange bleu » ou le « Nordic Ecolabel ». Ces labels garantissent au PAIR le respect de l'environnement par les fournisseurs. Leur non-respect est en effet éliminatoire.
- Affiliation à Electronics Watch : en 2017 le PAIR s'est affilié à Electronics Watch pour avoir la garantie que les droits humains des travailleurs soient respectés. Electronics Watch est une organisation qui surveille la responsabilité sociétale des fournisseurs et de leurs sous-traitants dans le monde entier. Avant, le PAIR se basait sur des auto-déclarations des fournisseurs.
- L'exigence d'informations précises via un questionnaire pour vérifier si les fournisseurs ont une politique d'approvisionnement qui tienne compte de la performance de ses fournisseurs en matière d'impact sur les droits humains et du travail jusqu'à l'extraction des matières premières en demandant, entre autres, la liste des usines d'assemblage et de fabrication des principaux composants du matériel informatique.

Résultats et impact

Les exigences posées par le PAIR portent leurs fruits. Marc Vachoux, actuel président du PAIR, constate que les fournisseurs prennent aujourd'hui le sujet de la responsabilité environnementale et sociétale au sérieux. « Les aspects de durabilité sont devenus incontournables pour les fournisseurs ». Cela se traduit par le fait que ces fournisseurs ont tous créé des départements de durabilité au sein de leur entreprise. Entre autres, les ordinateurs consomment aujourd'hui beaucoup moins d'électricité et les fabricants prennent en compte le recyclage dès la conception des produits.

Au-delà de l'aspect environnemental, le contrôle fourni par l'organisme indépendant, Electronics Watch, permet au PAIR de s'assurer du respect des exigences sociétales. Le PAIR appuie de son côté la démarche d'Electronics Watch par des lettres envoyées aux fournisseurs. Il cherche le dialogue et non pas la confrontation, car l'objectif consiste à obtenir un changement positif à long terme. Cette recherche de dialogue suffit d'ailleurs souvent pour calmer les ardeurs d'un fournisseur exclu à aller devant les tribunaux et à recourir contre sa relégation – elle le motive plutôt à s'efforcer d'être en conformité avec le cahier des charges du PAIR dès le début du processus. Comme le PAIR se fournit dans un cercle restreint de fournisseurs, l'information qu'un d'eux a été exclu fait rapidement le tour. L'enjeu de voir son image écornée et de perdre des parts de marché joue donc en faveur du PAIR qui s'affirme comme un acteur exigeant.

Il convient de mentionner un autre résultat, essentiel lui aussi : les achats responsables du PAIR ne coûtent pas plus chers si l'on considère le coût total de possession ; un produit qui consomme moins d'énergie coûte moins cher sur sa phase d'utilisation, ce qui compense souvent largement un prix d'achat initial plus élevé.

Retours d'expérience

Les achats responsables et les appels d'offres publics, internationaux comme c'est le cas du PAIR, restent complexes et demandent un travail conséquent, notamment en ce qui concerne la vérification. Mais l'opération est tout sauf impossible. Valérie Bronchi, cheffe de projet du Bureau de la durabilité du canton de Vaud et qui épaulé le PAIR depuis 2008, conseille vivement à d'autres acheteurs de s'appuyer sur des labels reconnus, de s'affilier à Electronics Watch et de se mettre en réseau.

C'est ainsi que les acheteurs publics peuvent exercer de la pression et être un levier important pour des achats responsables. Cette union permet à tous les membres – et notamment les plus petits – de « dormir tranquilles », car le PAIR dispose des compétences juridiques nécessaires et fait vérifier tous les points par des spécialistes.

Dans d'autres moments, un partenariat peut être un défi : mettre tout le monde d'accord sur un modèle à acheter n'est pas toujours évident. Le comité du PAIR propose un portable avec un écran de 13 pouces ? Et pourquoi pas 14 ou 15 ? C'est alors qu'il faut trouver le plus grand dénominateur commun pour fédérer les acheteurs publics. Le PAIR l'a néanmoins toujours trouvé : au moins 80 pourcents des membres souscrivent régulièrement à des appels d'offres lancés par le PAIR.

Au-delà des appels d'offres groupés, le partenariat propose à ses membres la possibilité d'assister à l'assemblée générale et à ses séminaires. Ceci leur permet de constituer un réseau de partenaires partageant le souci de la défense des intérêts publics et du respect des principes du développement durable au niveau d'une région entière de la Suisse.

Auteure : Denise Lachat

Photo : Unsplash, Markus Spiske

<https://achats-pair.ch/>

« Les ordinateurs consomment aujourd'hui beaucoup moins d'électricité et les fabricants prennent en compte le recyclage dès la conception des produits. Les aspects de durabilité sont devenus incontournables. »

Marc Vachoux, président du PAIR